



# Courrier du Rampao

## SOMMAIRE

**Edito** .....1

### Regard Sur :

Collaboration RAMPAO-PRCM.....2

### Thème du jour :

Quel type d'organisation pour un Réseau fort, indépendant et pérenne ? .....2

### Avis d'expert :

4 questions au Colonel Abdoulaye Diop, Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées .....3

### Expérience d'ici et d'ailleurs:

Des contraintes transformées en opportunités : confection et immersion de récifs artificiels dans les Aires Marines Protégées d'Abéné et de Joal (Sénégal) .....3

### Retour sur :

Petits Financements -Grands Impacts .....4

## Edito

Le Réseau régional des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO) est né de la nécessité de préserver davantage les ressources des écosystèmes marins, côtiers et insulaires d'Afrique de l'Ouest au profit des communautés locales. Dans cette sous-région, plus de 50% des populations humaines riveraines des grands courants marins des Canaries et du Golfe de Guinée, vivent de l'exploitation des ressources naturelles des écosystèmes. D'où l'intérêt d'une meilleure prise en compte des besoins des communautés. Pour ce faire, la durabilité de leur utilisation pour les années à venir devient une préoccupation de tous les instants.

Le RAMPAO, expression de la volonté des Etats de la Commission sous-régionale des pêches (CSRFP), contribue et contribuera significativement aux efforts communs de préservation et de valorisation des ressources notamment au travers des aires marines protégées. Les aires marines protégées font partie intégrante du patrimoine des Etats signataires de la charte. Une plus grande appropriation du réseau par ces Etats, sur les plans institutionnels et financiers, constitue de nos jours une nécessité. Cela sous-tend une contribution directe des Etats en support aux appuis des partenaires au développement.

En effet, depuis sa création en 2007, le réseau a obtenu des appuis des partenaires au développement sous la forme de subventions directes. C'est l'occasion de remercier la FIBA, la Fondation Oak, la MAVA, le PRCM et tous les autres partenaires même anonymes qui ont contribué de près et de loin à la vie du Réseau.

L'autonomisation du réseau présentera ainsi l'avantage de lui donner plus d'appropriation nationale, de solidité et de continuité dans ses interventions au travers de la responsabilisation des institutions Etatiques pérennes.

Pour les deux années à venir, qui constituent une phase transitoire, le challenge pour le RAMPAO sera principalement la conduite à son terme, du processus d'autonomisation enclenché en 2015 et le renforcement de la visibilité du RAMPAO aux niveaux national et international. Il s'agira de mettre en place les bases indispensables au fonctionnement harmonieux de la nouvelle structure autonome sur le plan de ses textes fondateurs, de la mobilisation effective des Etats et du déclenchement des mécanismes de levé de fonds.

Cela suppose pour le futur Président, de l'engagement, de la diplomatie, de la volonté et surtout d'efficacité. Car, comme disait l'autre, les grandes œuvres demandent de grands bâtisseurs et de grands sacrifices.

A la fin de la mandature de la République de Guinée à la Présidence du RAMPAO, je formule vivement le souhait que le réseau serve davantage la cause de la conservation et des communautés locales.

**Colonel Aboubacar OULARE**  
**Président**



**Dir. Pub**  
Aboubacar OULARE

**Comité de Relecture**  
Coura DOUMBOUYA  
Dr Paul S. TENDENG  
Ababacar YAGUE

**Conception /Secrétaire d'Édition**  
Coura DOUMBOUYA

**Contacts :**  
Tel :33 869 10 44 / 78 018 57 57  
Email [secrétariat@rampao.org](mailto:secrétariat@rampao.org)  
Site web : [www.rampao.org](http://www.rampao.org)

## Regard sur

### Collaboration RAMPPO-PRCM



L'étude engagée en 2015 pour identifier les options et les moyens d'autonomisation du RAMPPO a recommandé plusieurs scénarii. L'option majoritairement retenue suite aux consultations des membres du réseau semble être de continuer le processus d'autonomisation avec une période de transition permettant une préparation/construction de ce montage. Le PRCM a été identifié comme la structure pouvant assurer le « portage » du RAMPPO pendant cette phase de transition.

**Monsieur SENHOURY, quelle conception avait vous de la collaboration envisagée entre le PRCM et le RAMPPO ?**

Prenant en compte ce choix manifesté par la plupart des membres du RAMPPO lors des consultations et conformément à sa mission d'accompagner les réseaux créés en son sein, le PRCM sera honoré de pouvoir assurer le portage provisoire du RAMPPO. Ce portage permettra de préparer d'une manière adéquate l'autonomisation du réseau demandée par ses membres des points de vues statutaires, administratif et financiers dans le cadre d'une période transitoire.

Ce rapprochement est à vrai dire bénéfique et gagnant-gagnant à tous les niveaux. En effet, il permettra au PRCM d'accompagner le Secrétariat du RAMPPO pour la bonne mise en œuvre de sa restructuration. Le réseau pourra ainsi compter sur le PRCM afin de l'appuyer à chercher et à diversifier ses sources de financement dans un objectif de renforcer sa pérennisation.

Pour le PRCM, ceci sera un rapprochement stratégique et un moyen de fortifier plus rapidement sa coalition et de lui assurer à la fois une visibilité et une meilleure crédibilité.

**Si cette option de rattacher le RAMPPO au PRCM est validée par l'Assemblée Générale du RAMPPO, comment voyez vous les rôles et les responsabilités de chacune des deux structures ?**

Les principes du portage du RAMPPO par le PRCM respecteraient la vision des membres du RAMPPO et ses objectifs opérationnels ainsi que son accompagnement vers une structuration et un fonctionnement qui lui permettrait d'atteindre ses objectifs.

Le secrétariat du RAMPPO continuera durant cette phase de transition à mener ses activités d'animation et de coordination du réseau sous la supervision de ses instances statutaires actuelles à savoir son Assemblée Générale, son Comité consultatif et son Comité Scientifique.

Le PRCM assurera, en collaboration avec l'UICN, un portage administratif et financier pour le réseau, notamment en ce qui concerne son Secrétariat pour permettre le maintien de ses activités. Il veillera à la mise en œuvre effective de la feuille de route d'autonomisation du RAMPPO qui aura été préalablement validée par l'Assemblée Générale.

Un regroupement des deux structures dans un même local sera envisageable pour notamment bénéficier de synergies que cela pourra offrir en termes d'optimisation des ressources logistiques, financières et techniques.

**Selon vous, quelle sera la valeur ajoutée de cette collaboration pour le Réseau et pour le PRCM ?**

Une telle collaboration sera de nature à :

- Contribuer au processus d'autonomisation administratif du RAMPPO en attendant son évolution vers un statut juridique approprié ;
- Faire bénéficier au RAMPPO de expertise et de l'expérience du PRCM dans le domaine de l'animation et de la mobilisation des acteurs ;
- Confirmer le leadership du PRCM dans le domaine de la conservation en Afrique de l'Ouest et sa fonction de "réseau des réseaux" qu'il joue depuis sa création ;
- Renforcer les actions et la visibilité des deux structures sur le terrain grâce au regroupement de leurs ressources logistiques, techniques, financières et en communication.

**D'après vous, quelle est la durée idéale pour que le Réseau soit autonome ?**

Je pense qu'une période de un à deux ans serait suffisante pour mettre en œuvre une feuille de route visant l'autonomisation complète du RAMPPO.

## Thème du jour

**Bocar KANTE, Docteur en Droit public et Avocat, membre du conseil scientifique du RAMPPO**

**Quel type d'organisation pour un Réseau fort, indépendant et pérenne ?**

**T**out d'abord nous préférons la notion d'autonomie à celle d'indépendance pour tenir compte de l'unité territoriale des Etats.

Un réseau fort est une organisation qui a une identité, c'est-à-dire des valeurs fondatrices à travers lesquelles les membres se distinguent des tiers (distanciation) et se reconnaissent (identification). Le RAMPPO présente des valeurs fondatrices constituant son identité.

La pérennité de l'organisation ne peut être espérée que par son institutionnalisation qui crée un double processus d'affermissement et de renforcement de l'identité de l'organisation mais aussi un processus d'intériorisation de ses valeurs par ses membres. L'institutionnalisation, c'est-à-dire la reconnaissance juridique confère à l'organisation une personnalité juridique. Cette personnalité juridique permet au RAMPPO d'être autonome, d'être responsable de ses décisions, de pouvoir véritablement entrer dans la vie juridique. Elle suppose que les membres du RAMPPO désignent leurs propres dirigeants et qu'ils respectent les décisions prises selon des processus clairement définis par les textes statutaires.

**Toutefois, cette autonomie juridique n'est pas suffisante pour atteindre la pérennité. Il faut l'accompagner par une autonomie financière. C'est cette autonomie financière qui permet à l'organisation de réaliser ses activités dans le respect de ses valeurs fondatrices et de conserver son autonomie juridique.** Les ressources financières proviennent tout d'abord des cotisations des membres. Mais dans le cadre du RAMPPO, les seules cotisations des membres ne permettent de réaliser les objectifs de conservation et de valorisation des aires marines protégées du réseau.

Le RAMPPO devrait prendre la forme d'une organisation internationale non gouvernementale prestataire de services onéreux et non onéreux. Les prestations onéreuses lui permettront ainsi d'avoir l'autonomie financière pour réaliser ses objectifs. Le rapport sur les options de durabilité institutionnelle et financière ouvre aussi des pistes à explorer.

Le choix d'une organisation non gouvernementale au lieu d'une organisation gouvernementale s'explique par le fait que les membres de plein droit du RAMPPO sont des Aires Marines Protégées.

Dans ce cadre le RAMPPO devrait revêtir la forme juridique d'une association. Cette association ne peut être nationale puisque ses différents membres ne résident pas dans le même pays. Il doit s'agir d'une association étrangère ou association internationale, une association acceptant aussi des membres non-résidents du pays de siège.

**C'est pourquoi parmi les critères de choix de pays de siège du RAMPPO, il faut ajouter un régime juridique permettant la création d'une association dont certains des membres ne sont pas résidents du pays de siège.**

C'est à cette condition que le RAMPPO pourra revêtir la forme d'une organisation internationale non gouvernementale fournissant des services onéreux mais sans faire de profit. Le RAMPPO pourrait ainsi devenir un réseau fort, autonome et pérenne.



Bocar KANTE

## Avis d'expert



Abdoulaye DIOP

### 4 questions au Colonel Abdoulaye Diop, Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées

#### Colonel, Comment analysez vous le rattachement du RAMPAO au PRCM comme solution transitoire ?

Si ma compréhension est bonne, le Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest (RAMPAO) fait partie d'un ensemble de "réseaux" qui ont été engendré dans le cadre de la décennie de mise en œuvre du Projet régional de Conservation des ressources marines et côtières (PRCM).

Le PRCM a fait sa mue et est devenue une plateforme et le RAMPAO a subi directement les effets de la fusion FIBA/MAVA. Aujourd'hui le RAMPAO a joué un rôle beaucoup plus consistant pour appuyer les sites, ce qui requiert une certaine transformation structurelle de sa part afin de mieux répondre aux exigences du contexte actuel. Mais il lui faudra nécessairement un certain délai pour qu'il soit autonome

Afin de lui permettre de disposer du temps nécessaire pour s'adapter au nouveau contexte, un ancrage au PRCM pendant une période de 1 à 2 ans serait bien indiqué. Mais faudrait-il éviter une substitution de mission ou pie encore une phagocytose.

#### Selon vous, les Etats membres ont-ils joué pleinement leur rôle pour renforcer le Réseau depuis sa création ?

Dans la conception du RAMPAO, il y a plutôt des sites et individus membres que des Etats membres. C'est la compréhension que j'ai de la configuration du réseau. Car, lors de la dernière AG du RAMPAO, à un moment donné, le Directeur des Parc Nationaux ; le Colonel Souleye Ndiaye et moi, étions isolés dans une salle en attendant les délibérations des membres de plein droit (des conservateurs qui sont sous nos tutelles).

Cela étant, au niveau du Sénégal que je maîtrise le mieux, la DAMCP et la DPN sont des partenaires stratégiques de fait du RAMPAO. Et chaque fois que de besoin, les représentants de l'Etat, et au nom de l'Etat ont réagi comme il se doit aux sollicitations du RAMPAO. C'est mon point de vue en tant que Directeur d'un service de l'Etat ayant signé une convention de partenariat avec le Réseau lors de la dernière AG.

Nous espérons qu'en perspective les relations vont se renforcer avec les nouvelles orientations qui en principe devront rendre plus opérationnelles les relations de travail, tant au niveau central que décentralisé.

#### Quel devra être les rôles et responsabilités des Etats Membres pour que le RAMPAO soit un réseau fort, autonome et pérenne ?

Les Etats ont créé les AMP. Ils allouent des ressources humaines, financières et matérielles pour le fonctionnement des administrations de tutelles de ces AMP. Le rôle des administrations est d'exercer les missions régaliennes dévolues à l'Etat, et cela en collaboration avec les communautés qui participent, par le biais des organes de gouvernance, aux activités de mise en œuvre des programmes de gestion des AMP.

Les partenaires multilatéraux et les ONG viennent en appui aux projets et programmes initiés par les organes de gouvernance des AMP, les populations et les administrations sont parties prenantes. Etant entendu que les populations locales sont les principaux bénéficiaires des retombées économiques et sociales des activités de valorisation des AMP.

Le RAMPAO, pour conforter sa légitimité, doit se concentrer dans un rôle de mobilisation des ressources qui font défaut pour la réalisation des programmes de conservation, de recherche action, de renforcement des acteurs et d'amélioration perpétuelle de la gouvernance.

#### Avec le changement de statut du réseau envisagé, quel devra être le rôle des membres et des partenaires financiers ?

Certainement avec le changement de statut du RAMPAO, le statut de membre devrait être revu. Je ne pense pas que le RAMPAO gagnerait à rester une simple association (statu quo). Il faudrait :

1. que les membres soient plutôt les structures qui sont impliquées dans les gestions des AMP.
2. sa structuration future et son fonctionnement soient fondés sur les réseaux nationaux des AMP pour mieux épouser les politiques nationales en la matière.

Il est évident qu'il ya des disparités entre les Etats qui configurent l'espace d'intervention ; mais il va falloir que le RAMPAO appuient les initiatives de mise en cohérence et d'inter connectivité écologique, économique et socio anthropologique.

## Expérience d'ici et d'ailleurs

### Des contraintes transformées en opportunités : confection et immersion de récifs artificiels dans les Aires Marines Protégées d'Abéné et de Joal (Sénégal)

D'Abéné à Joal, la récupération et le recyclage des coquillages ont permis la réalisation de certaines de récifs artificiels pour réhabiliter les habitats marins. La forte implication des populations locales dans ce processus a été d'un grand apport sur les deux sites.

#### Abéné: de la fabrication à immersion

Pour la première fois, le comité de gestion et le GIE des éco-gardes de l'Aire Marine Protégée d'Abéné (AMPA) ont confectionné et immergé des récifs artificiels pour la réhabilitation d'un habitat marin pouvant servir de sites de pontes et de nurseries à plusieurs espèces de poissons spécialement des espèces démersales.

Après la collecte de coquillages vides de cymbium au niveau du quai de Kafountine, les gestionnaires et les populations locales sont passés à la confection des récifs. Ce travail collectif réalisé grâce au petit financement du RAMPAO leur a permis d'immerger :

- 100 récifs artificiels au niveau du canal marin en face du village de Diannah le 06 juin 2015;
- 100 récifs artificiels dont 70 au niveau du canal de Diannah et 30 à proximité du rocher de « Soundoubato » du village d'Abéné le 06 juin 2015
- 210 récifs artificiels dont 110 à « Soundoubato » d'Abéné et 100 au canal de Diannah le 08 août,
- 70 récifs artificiels au niveau du canal de Diannah le 23 août 2015





**Joal: confection des récifs en coquillages et fabrication des récifs en blocs de béton armé**

La première phase de ce projet financé par le RAMPPO est spécifiquement consacrée à la confection de récifs en coquillages et la fabrication de récifs en blocs de béton armé. Avec une bonne implication, les populations locales ont, à elles seules, effectuées l'ensemble des travaux sous la supervision du conservateur et des membres du comité de gestion. L'objectif initial du projet qui était de réaliser 200 récifs en sacs de coquillages et 20 récifs en blocs de béton armé a été largement dépassé. Environ 235 récifs en sacs de coquillages et 30 récifs en blocs de béton armé ont été fabriqués.

**Réalisation d'un Atlas des reptiles et amphibiens, le Parc National du Diawling répertorie ses espèces.**

Du 19 au 23 août 2015, des experts de l'Université de Porto et des agents du Parc National du Diawling ont sillonné les zones de Birette, Toumbousse, Aftout, Berbar et Ziré afin d'inventorier les espèces de reptiles et amphibiens vivant dans le parc.

Pendant cinq (5) jours de travaux sur le terrain, 4 experts portugais, 1 polonais et 1 mauritanien, dirigés par Mr José Carlos Brito, ont accompagné les agents du parc dans la recherche et l'analyse des espèces. Un total de 15 espèces de lézards, 4 de serpents et 3 de grenouilles ont été trouvées dont 2 nouvelles espèces. Il s'agit notamment de *Scincus albifasciatus* (lézards) et de *Tomopterna cryptotis* (grenouille).

La confirmation de ces espèces se fera par analyse génétique au Portugal.

Ce travail constitue la première phase pour l'écriture dudit Atlas. Pour réaliser ce projet, 5 missions de recherche terrain sont prévues avec l'expert Mauritanien, Mr Andack Sow durant les 8 prochains mois. Il permettra au parc d'améliorer ses connaissances dans ce domaine, de mettre en place des indicateurs et protocoles de suivi des espèces, d'améliorer la gestion des zones favorables et mieux préserver cette biodiversité spécifique.

Le parc est très optimiste sur les résultats de ces travaux qui vont permettre d'obtenir un Atlas mais également un zonage des secteurs les plus riches en biodiversité.

Retour sur

**Petits Financements -Grands Impacts**

Si le renforcement des capacités sous la forme d'ateliers de formation, de distribution de manuels ou de diffusion de meilleures pratiques est nécessaire, les Aires Marines Protégées, les organisations communautaires, les institutions et petites organisations ont parfois besoin de petites sommes pour réaliser de grandes choses.

Comme dit le PRCM dans sa brochure: Le renforcement de capacités, la pierre angulaire d'une conservation efficace, « les petites subventions jouent un rôle important en permettant aux organisations de mettre en œuvre des projets qui mettent en pratique ce qu'elles ont appris. Elles sont destinées à réaliser une série spécifiques d'objectifs dans un domaine d'intervention donné. Lorsqu'ils sont combinés avec une formation adaptée et pertinente, ou d'autres capacités ciblées, ces petits investissements ont un véritable impact ». Avec l'appui de la MAVA, le programme petites subventions du RAMPPO a permis au réseau de soutenir 9 projets dans différents domaines. Il s'agit de :

- la réhabilitation des habitats naturels et de suivi bioécologique de l'AMP de Joal-Fadiouth
- la réalisation d'un atlas des reptiles et amphibiens sur le Parc National du Diawling et sa périphérie et la formation des agents du parc à l'herpétologie

- la promotion de l'aquaculture durable en cages estuariennes et en guirlandes dans les Bolongs de Mboss Ndo de la Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin
- la restauration de l'espèce *Avicenia africana* (mangrove) dans la réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone
- la restauration des habitats marins de l'Aire Marine Protégée d'Abéné au Sénégal
- MPA of Santa Luzia, Raso and Branco wildlife Restoration and fauna follow-up
- Restauration de l'écosystème et lutte contre la pollution au niveau du Parc National de Tanbi ;
- Renforcement des stratégies de conservation des tortues marines caouannes dans l'une des plus grandes zone rocailleuses au monde (Ile de Boa Vista au Cap Vert), avec une forte participation des communautés locales ;
- Renforcement de capacités pour une durabilité financière et opérationnelle du Réseau des aires protégées sur l'Ile de Maio.

Le 18 février 2015, le RAMPPO lançait son premier programme d'Appels à Petites Subventions pour l'année 2015. Au 20 mars 2015 à 9h, date de clôture, 43 demandes ont été reçues dont 38 dans les délais requis, et 05 autres hors délais (elles n'ont pas fait l'objet d'ouverture). Ce qui fait un total de 44060 euros alloué aux AMP

